VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 183

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3eme groupe

Monsieur le Maire,
Je soussigné RAGRIS JEAN-Louis Président du C.O.C handball

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Salle Abel LOZERITE COMPLEXE COUBERTIN
A l'occasion de : FETE DE FIN D'ANNÉE DU CLUB
Du 20/06/2025 à 19h au 20/06/2025 à 24h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 09/05/2025
Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)
M. Jean Louis RAGRIS - Président du COC handball

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe
Du 20/06/25 à 19H au 20/06/25 à 24H
A l'occasion de Fête de fin d'année du club

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

Fait à Châteaurenard, le 9 Mai 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

MAIRIE de CHATEAURENARD (B.-du-Rh.)

PUBLIÉ LE
12 MAI 2025

Ampliation sera adressée à :
- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS